

Mai 2024

Guide utilisateurs

Guichet carrières





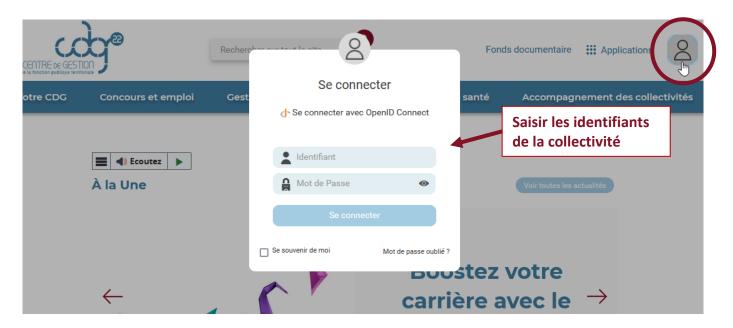
SOMMAIRE

Comment se connecter au Guichet carrières ?	3
Quelles informations sur la page d'accueil ?	
Comment consulter les dossiers numériques de mes agents ?	7
Comment récupérer des fichiers mis à disposition par le CDG ?	9
Comment déposer des arrêtés avec un QR-Code ?	10
Comment déposer des arrêtés sans QR-Code ?	11
Comment déposer des contrats ou documents relatifs à des agents contractuels?	12
Comment consulter mes demandes en cours ?	12
Que faire lorsque ma demande est refusée ?	14
Aide et support	16

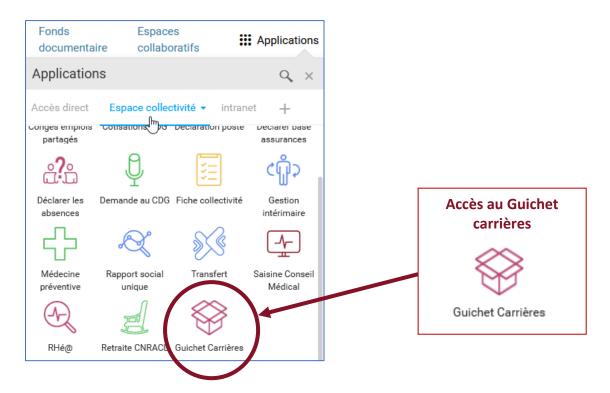


Comment se connecter au Guichet carrières?

Rendez-vous sur le site du Centre de Gestion 22 <u>www.cdg22.fr</u> et identifiez-vous avec le code de la collectivité



Accédez à l'application Guichet carrières sur l'espace collectivités du portail, via l'icône associée





Vous arrivez ensuite sur la page d'accueil du logiciel



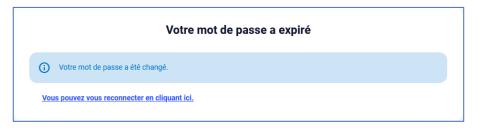
Vous avez reçu vos identifiants par messagerie, suite à votre demande de codes, via le formulaire en ligne

A la première connexion, le logiciel vous demande de réinitialiser votre mot de passe



Créez un mot de passe suffisamment long (8 caractères minimum) en combinant minuscule, majuscules, chiffres et caractères spéciaux

Le logiciel vous invite ensuite à vous reconnecter



Important : les identifiants sont personnels et ne doivent pas être communiqués à un tiers

Pour tout problème rencontré ou demande concernant vos comptes, veuillez faire vos demandes via le formulaire du site du Centre de gestion ou à l'adresse ntic@cdg22.fr



Quelles informations sur la page d'accueil ?

Une fois connecté, vous accédez aux différentes fonctionnalités de la page d'accueil



Documents mis à disposition par le CDG

- Arrêtés à signer: récupérez les arrêtés de votre collectivité pour signature par l'autorité, avec un QR Code apposé sur chacun d'entre eux pour faciliter le classement
- Dossier numérique de l'agent : accédez aux dossiers carrières dématérialisés de vos agents et à l'ensemble des arrêtés qui les composent

Mes dépôts – Agents contractuels

- **Contrat individuel**: déposez ici un contrat individuel, une fois signé par l'autorité de votre collectivité et l'agent, en sélectionnant l'agent concerné. Vous pouvez également déposer dans un même fichier plusieurs contrats successifs, sans interruption et pour le même motif, concernant le même agent.
- Contrats multiples ou nouvel agent: déposez ici un fichier unique de l'ensemble de vos contrats, une fois signés par l'autorité de votre collectivité et l'agent. (taille maximale du fichier =200Mo)

Vous pouvez également déposer dans un fichier les documents relatifs à un nouvel agent : dans ce cas, merci de nommer votre fichier joint comme suit : **Nom de la collectivité_NomPrénom de l'agent_NouvelAgent_Contractuel**



Mes dépôts – Agents fonctionnaires

- Arrêtés avec QR Code: déposez ici un fichier de l'ensemble des arrêtés présentant un QR Code, une fois signés par l'autorité de votre collectivité
- Sans QR Code Arrêté individuel : déposez ici un arrêté individuel sans QR Code, une fois signé par l'autorité de votre collectivité, en sélectionnant l'agent concerné
- Sans QR Code Arrêtés multiples ou nouvel agent: déposez ici un fichier unique de l'ensemble des arrêtés sans QR Code, une fois signés par l'autorité de votre collectivité. (taille maximale du fichier =200Mo)

Vous pouvez également déposer dans un fichier les documents relatifs à un nouvel agent : dans ce cas, merci de nommer votre fichier joint comme suit : **Nom de la collectivité_NomPrénom de l'agent_NouvelAgent_Fonctionnaire.**

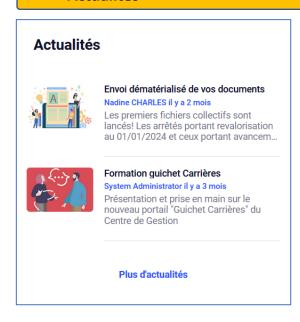
Mes raccourcis

Retrouvez ici un ensemble de raccourcis vous proposant l'accès à des sites en relation avec la carrière ou la retraite de vos agents (ouverture dans un autre onglet du navigateur)

Mes raccourcis



Actualités

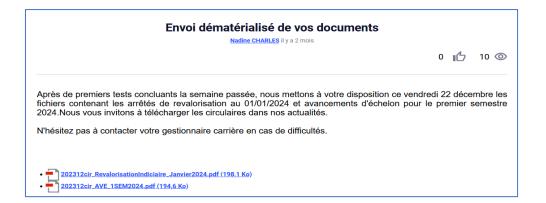


Retrouvez sur la page d'accueil des actualités liées au portail Guichet carrières et à la mise à disposition des documents, dans les thématiques suivantes :

- Actualités générales
- Circulaires
- Décrets

Vous pourrez, par exemple, y retrouver un descriptif des arrêtés mis à disposition ainsi que de la documentation associée



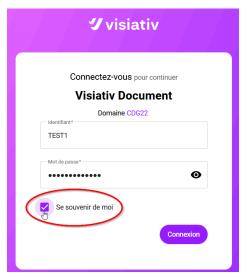


Comment consulter les dossiers numériques de mes agents ?

Accédez aux dossiers numériques des agents de votre collectivité par l'icône



Important : les identifiants sont personnels et ne doivent pas être communiqués à un tiers



Important: à la première connexion vers la gestion électronique de documents qui contient les dossiers numériques de vos agents, vous devez vous réidentifier (même identifiants que pour le portail) et bien cocher Se souvenir de moi pour ne plus avoir à faire cette double identification

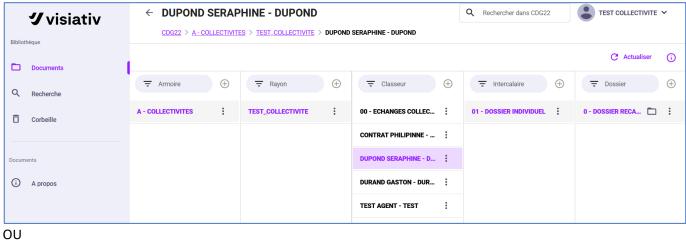
Vous arrivez ensuite sur l'écran de la gestion électronique de documents avec l'ensemble des dossiers des agents de votre collectivité. Cet écran est organisé en plusieurs colonnes avec le contenu suivant :

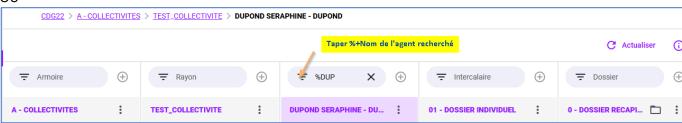
- Armoire : la thématique collectivités
- Rayon : le nom de votre collectivité
- Classeur : Un répertoire par agent de votre collectivité

Note : Cliquer sur un nom pour sélectionner le dossier de cet agent ou rechercher l'agent en indiquant %Nom de l'agent à la place du classeur

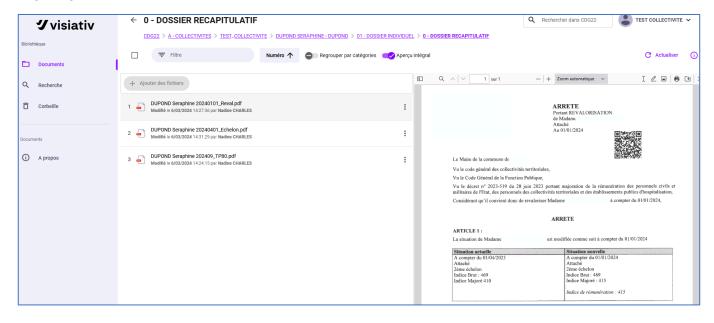
- Intercalaire : le répertoire dossier individuel de carrière de l'agent sélectionné
- Dossier : le dossier récapitulatif contenant l'ensemble des arrêtés de carrière de l'agent







Consulter le dossier des arrêtés de l'agent sélectionné, en double-cliquant sur le répertoire 0 – DOSSIER RECAPITULATIF



En cliquant sur le document choisi, celui-ci apparaît dans la visionneuse, sur la droite. Vous pouvez naviguer dans ce document, y effectuer un zoom, l'imprimer ou encore le télécharger, par le biais des icônes de la visionneuse







Important: certains documents transmis par le CDG contiennent un QR Code, ce qui permet de le classer de façon automatique lors de son futur dépôt, après signature par l'autorité. Les documents mis à disposition par le CDG sont au format modifiable pour être adaptés par la collectivité mais le QR Code et sa position ne doivent pas être changés, pour être correctement interprétés par le logiciel lors du classement.

Vous pouvez revenir à tout moment sur chaque niveau de la gestion de documents, grâce au fil d'Ariane, en cliquant la colonne de votre souhait

0 - DOSSIER RECAPITULATIF

CDG22 > A - COLLECTIVITES > TEST_COLLECTIVITE > DURAND GASTON - DURAND > 01 - DOSSIER INDIVIDUEL > 0 - DOSSIER RECAPITULATIF

Comment récupérer des fichiers mis à disposition par le CDG?

Accédez aux fichiers des arrêtés de vos agents, mis à disposition par le CDG pour signature, suite par exemple à des avancements d'échelon, à des avancements de grade ou à des reclassements.



Les fichiers mis à disposition par le CDG se trouvent dans le répertoire 01 – DEPOT CDG, par le chemin ci-dessous



Le fichier mis à disposition est un répertoire au format .Zip, qui peut être téléchargé et qui contient l'ensemble des documents





Comment déposer des arrêtés avec un QR-Code ?

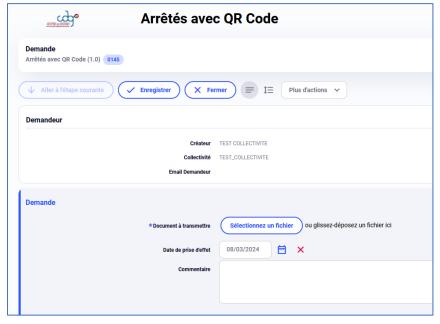
Déposez vos documents contenant un QR Code, après signature par l'autorité de votre collectivité pour classement dans le dossier numérique de vos agents.



Vous pouvez déposer un fichier au format Pdf, constitué de plusieurs arrêtés de différents agents de votre collectivité



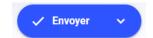
Cliquez sur le bouton *Créer* pour créer un dépôt de fichier qui sera traité par la suite par le service Carrières du CDG:



Pour votre dépôt de fichier, vous pouvez :

- *Enregistrer* le dépôt pour y revenir par la suite
- *Fermer* l'écran pour annuler votre dépôt
- Sélectionner un fichier pour aller chercher le fichier à déposer au format Pdf sur votre ordinateur ou sur le réseau informatique de votre collectivité

Un fois l'écran renseigné, cliquez sur envoyer pour valider votre dépôt

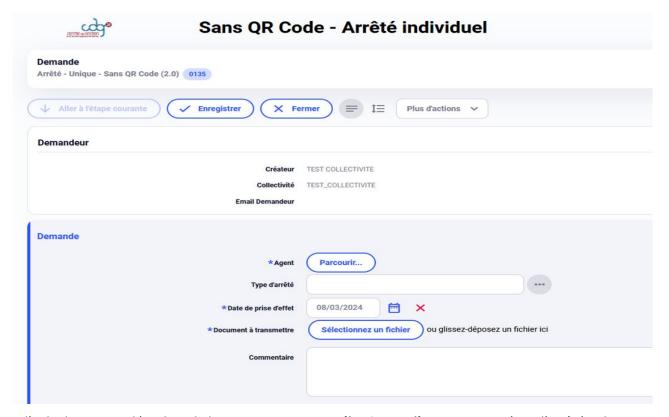




Comment déposer des arrêtés sans QR-Code?

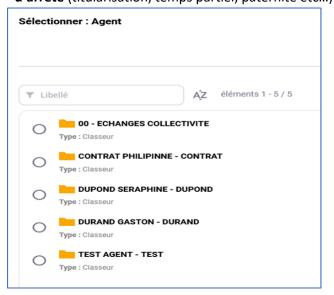


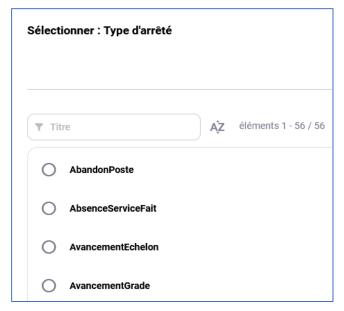
Déposez vos documents individuels sans QR Code, après signature par l'autorité de votre collectivité pour classement dans le dossier numérique de vos agents.



A l'aide des menus déroulant de la page, vous pouvez sélectionner l'agent concerné par l'arrêté et le type

d'arrêté (titularisation, temps partiel, paternité etc...)





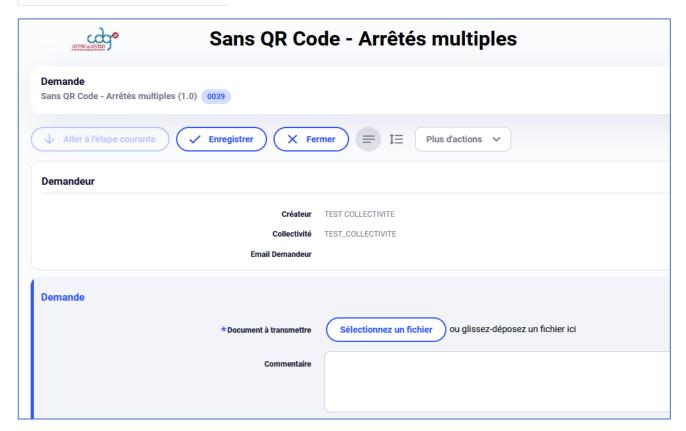
Date d'effet : renseignez la date d'effet de <u>l'évènement.</u>

Commentaire : si vous le souhaitez, laisser un message à l'attention de votre gestionnaire carrière



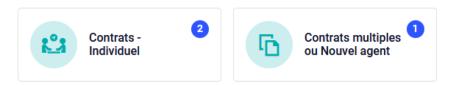


Déposez ici **1 fichier unique, contenant plusieurs documents** sans QR Code, après signature par l'autorité de votre collectivité pour classement dans le dossier numérique de vos agents.



Comment déposer des contrats ou documents relatifs à des agents contractuels ?

- Procéder comme pour les agents fonctionnaires en utilisant les briques suivantes selon la situation :



Comment consulter mes demandes en cours?

Sur la page d'accueil, vous retrouverez :

- les envois que vous avez préparés, mais pas encore transmis au CDG
- les arrêtés transmis mais refusés par le CDG



Les demandes à traiter



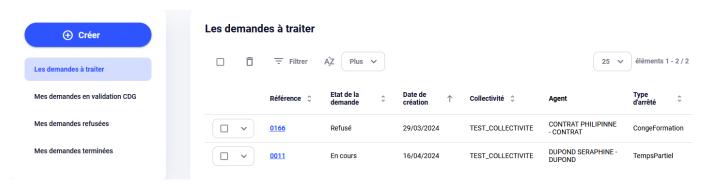
Vous pouvez consulter l'ensemble de vos envois en passant par les briques de dépôts : Par exemple, pour consulter les envois relatifs à vos agents fonctionnaires :

sélectionner la brique suivante :

Mes dépôts - agents fonctionnaires

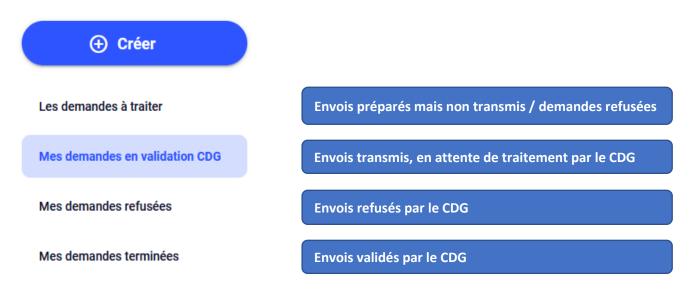


La page suivante s'ouvre :





Vous trouverez ainsi l'état de vos différentes demandes :



N.B.: Vous recevez un mail de notification lorsque les demandes sont validées avec observations ou refusées.

Que faire lorsque ma demande est refusée ?

Si le service carrière constate une erreur ou des anomalies dans votre arrêté ; ce dernier sera refusé. Vous en serez informé par mail :



🚹 En cas de problème lié à l'affichage de ce message, cliquez ici pour l'afficher dans un navigateur web.

Pour intervention

Vous devez intervenir sur le document LIEN

Bonjour,

Votre demande a été refusée pour les raisons ci-dessous.

Nous vous invitons à vous connecter à votre Guichet Carrières pour le corriger.

NOM DUPOND SERAPHINE TYPE TempsPartiel

Commentaire CDG la date n'est pas correcte

Cordialement,

Le Service Carrière du CDG

Dans ce cas, il est inutile de créer une nouvelle demande.

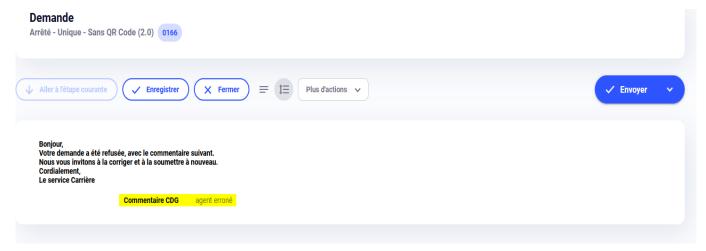
Sur la page d'accueil, dans « Les demandes à traiter », sélectionner la demande qui a été refusée :



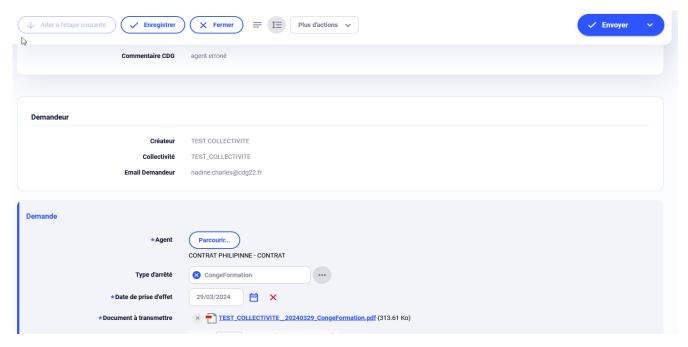
Les demandes à traiter



La demande s'ouvre alors, avec le commentaire de votre gestionnaire :



Vous pouvez alors modifier votre envoi directement depuis cette page

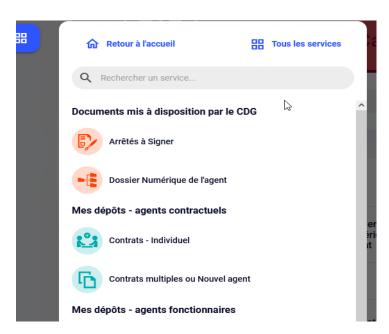




Astuce:



Ce « bouton » présent en haut à gauche de votre écran vous permet de revenir facilement sur la page d'accueil ou de naviguer dans le menu



Aide et support

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de l'application, pour toutes questions

Métier :

Contactez le gestionnaire carrière de votre secteur ou transmettez un mail à <u>carrieres@cdg22.fr</u> .

- Technique ntic@cdg22.fr
- o J'ai perdu mon mot de passe
- o Je n'arrive pas à me connecter à l'application
- o J'ai un message d'erreur (faire une copie écran du message s'il vous plaît)